

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 JANVIER 2020 à 20 H 30

Président : M. PASCAL Pain, 1^{er} Adjoint

Présents : Mrs PAIN Pascal, BOILEAU Pierre, BROTEL Rolland, HOWSE Willy, THOMAZET Fabien, BERNARD Xavier, THIEVON Yves, Mmes CHAMBAUD Michèle, MARTEL Anne, MARCELIN Valérie, PAGE Natacha,

Absents excusés : M. CASTELLANI Jean-Marie, Mmes VIRY Madeleine, BOURDICHON Nelly, RONJON Pin,

Secrétaire de séance : Mme Chambaud Michèle

&.....

La séance est ouverte sous la présidence de M. Pascal PAIN, 1^{er} Adjoint, et débute par l'approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 29 octobre 2019.

DELIBERATIONS

SYNDICAT DES EAUX DOMBES COTIERE-ELECTION D'UN DELEGUE

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle au Conseil Municipal la création du syndicat des eaux Dombes Côtière par fusion du syndicat intercommunal des eaux de Faramans-Rignieux-le-Franc- Saint Eloi et du syndicat des eaux de Meximieux et de la Côtière à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il indique à l'assemblée de la nécessité d'élire le délégué du syndicat des Eaux Dombes Côtière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ELIT**, par 10 voix pour et 1abstention, **M. Fabien THOMAZET**, comme délégué du syndicat des Eaux Dombes Côtière ;

AIDE FINANCIERE A M.Mme LHERM POUR LEUR FILLE LAURA

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2019-38 en date du 29 octobre 2019 la commune a octroyé une aide financière d'un montant de 556,00 € à M. et Mme LHERM pour leur fille Laura correspondant au surcout lié à son handicap à un centre de vacances. Pour cela, il est nécessaire d'ouvrir un crédit de 556,00 € au compte 6713. Cette dépense sera reprise au budget communal 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **OUVRE** un crédit d'un montant 556,00 € au compte **6713** pour le paiement de l'aide financière accordée à M. et Mme LHERM conformément à la délibération,
- **AUTORISE** le maire à liquider et mandater cette dépense,

CHEMINEMENTS DOUX – CHEMIN 1 C – OUVERTURES DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle que l'opération d'aménagement de cheminements doux – Pistes cyclables et piétonnières – Chemin 1 C est en cours de réalisation. Il s'avère que les crédits ouverts en report sont insuffisants pour payer la totalité du marché.

Il propose à l'assemblée d'ouvrir un crédit d'un montant de **16 300 €** au compte **2312** opération **319** pour permettre le paiement des différentes factures pour cette opération. Ces crédits supplémentaires seront repris au budget communal 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'ouvrir un crédit d'un montant de **16 300 €** au compte **2312 Op.319** pour le paiement des différentes factures pour cette opération.
- **AUTORISE** le maire à liquider et mandater les dépenses pour cette opération

ACQUISITION D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR LA MAIRIE

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe le Conseil Municipal que la commune a commandé un ordinateur portable pour la mairie auprès d'ORDI PRINT. Il propose à l'assemblée d'ouvrir un crédit d'un montant de 1 500,00 € au compte **2183** opération **400** pour le paiement de la facture. Cette dépense sera reprise au budget primitif 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'ouvrir un crédit d'un montant de 1 500,00 € pour le paiement de la facture d'ORDI PRINT au compte **2183** opération 400.
- **AUTORISE** le maire à liquider et mandater cette dépense,

CHEMINEMENTS DOUX – MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA C.C.P.A. POUR LE CHEMIN 1 C

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal dans sa séance du 8 avril 2019 sollicitait la demande de subvention pour la réalisation de pistes cyclables et piétonnières pour le chemin 1C auprès de la C.C.P.A.

Cette opération nécessitant des travaux supplémentaires pour un montant de **13 570 € H.T.**, non prévus dans le plan de financement prévisionnel, il convient de fixer les montants réels pour la réalisation du chemin 1C, soit un mon total H.T. de **70 266,71 € H.T.**

Au vu de ce nouveau montant, les subventions attendues doivent être recalculées.

De ce fait, le montant de la subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain au titre des amendes de police, à hauteur de 15 % du montant H.T. des travaux s'élève à **10 540 €**.

La subvention de la C.C.P.A. au titre des pistes cyclables ou liaisons piétonnes en agglomération à hauteur de 50 % du reste à charge de la commune est modifiée et s'élève à **29 863,35 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** de budget définitif lié à cette opération soit **70 266,71 € H.T.**
- **VALIDE** le plan de financement définitif,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander à la C.C.P.A. de réviser le montant attribué en le portant à la hauteur de **29 863,35 €** correspondant à 50 % du restant à charge à la commune pour ce chemin 1C.

CHEMINEMENTS DOUX – MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal dans sa séance du **11 décembre 2018** sollicitait la demande de subvention pour la réalisation de pistes cyclables et piétonnières pour le chemin 1C auprès du Conseil Départemental de l'Ain initialement demandée au titre de la dotation territoriale.

Cette opération nécessitant des travaux supplémentaires pour un montant de **13 570 € H.T.**, non prévus dans le plan de financement prévisionnel, il convient de fixer les montants réels pour la réalisation du chemin 1C, soit un mon total H.T. de **70 266,71 € H.T.**

De ce fait, le montant de la subvention attendue par le Conseil Départemental de l'Ain sera finalement demandée au titre des amendes de police à hauteur de 15 % du montant H.T. des travaux est estimé à **10 540 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** de budget définitif lié à cette opération soit **70 266,71 € H.T.**
- **VALIDE** le plan de financement définitif,
- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental de l'Ain dans le cadre des amendes de police à hauteur de 15 % de l'opération soit un montant de **10 540 €** pour la réalisation du cheminement doux 1C,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

TELETRANSMISSION DES ACTES

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle au Conseil Municipal que la commune de Rignieux-le-Franc a opté depuis avril 2007 pour la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité par voie électronique, le fournisseur d'accès étant CDC FAST et une convention a été signée avec la préfecture de l'Ain.

Il rappelle que Monsieur le Maire est mandataire de certification et porteur du certificat d'authentification pour la télétransmission des actes pour la commune de Rignieux-le-Franc.

il propose de désigner un agent responsable et agent de la télétransmission avec une identité numérique pour la commune de Rignieux-le-Franc .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Mme FORAY Nicole, secrétaire de mairie, responsable et agent de la télétransmission pour la commune de Rignieux-le-Franc, avec une identité numérique de TYPE RGS**.
- **AUTORISE** le maire pour l'acquisition d'un certificat numérique de type RGS** au nom de Mme FORAY Nicole, auprès de Certinomis.

INSCRIPTION D'ITINERAIRES DE RANDONNEE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)

Délibération reportée pour complément d'informations

| |
|----------------------------------|
| <u>DECISIONS DU MAIRE</u> |
|----------------------------------|

Marché de travaux pour la création de la piste cyclable et piétonnière – Chemin 1C avec l'entreprise ROGER MARTIN Rhône Alpes - Avenant n°1 au marché

LE MAIRE

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Article L 2122-22 permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Vu la délibération N° 2014-19 du 28 mars 2014 donnant délégation de pouvoir au Maire par le Conseil Municipal, pour prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant qu'un marché de travaux a été signé avec l'entreprise **ROGER MARTIN Rhône Alpes** pour la création de la piste cyclable et piétonnière (Chemin 1C), pour un montant de **53 121,71 € H.T.**

Compte tenu que cette opération nécessite des travaux supplémentaires non prévus au projet initial (fondations pour la passerelle-micropieux), **l'entreprise ROGER MARTIN Rhône-Alpes** titulaire du marché, propose un avenant d'un montant H.T. de **13 570,00 €** pour l'installation des micropieux

- **ACCEPTTE** la proposition d'avenant de l'entreprise **ROGER MARTIN Rhône Alpes Agence Ain** pour un montant de **13 570 € H.T.** Le nouveau montant du marché, avenant compris, s'élève donc à **66 691,71 € H.T.**
- **PRECISE** que cette décision s'applique à partir du 9 décembre 2019.

QUESTIONS DIVERSES

- **Dossier d'urbanisme** : Mme CHAMBAUD informe le Conseil Municipal des différents dossiers d'urbanisme déposés en mairie entre le 30 octobre 2019 et le 20 janvier 2020 :
 - ✓ **Permis d'aménager**
- **ARVE Lotissements – Le morillon – Aménagement d'un lotissement de 32 lots**

✓ **Permis de construire**

- M. CHEVALIER et Mme GUILLOT – Lotissement le clos Geoffray lot N°2, construction d'une maison individuelle,
- M. BELLON et Mme ROBERT – Lotissement le clos Geoffray lot n°1 – Construction d'une maison individuelle,
- M. Mme RAKOTONIRAINY – Lotissement le clos Goeffray lot n°7 – Construction individuelle,
- M. MELIANI – Lotissement le clos Geoffray lot n°5 – Construction d'une maison individuelle

✓ **Permis de démolir**

- Mlle LOZANO Julie – 15 impasse du logis Gayot – Démolition partielle d'un hangar

✓ **Certificat d'urbanisme informatif**

- Maître SCHERMESSER-SCHOFF – 55 Route de Chanoz – Vente,
- TERRANOTA – 105 Allée du Giroux – Vente,

- **Inauguration du Four** : Monsieur le 1^{er} adjoint informe l'assemblée que l'inauguration du « four sur Toison » est fixée au 15 février 2020.
- **Voirie 2020** : M. Yves THIEVON informe le Conseil Municipal des travaux prévisionnels prévus sur la voirie communale pour 2020. Ces travaux porteront notamment sur la réfection de la route de « Trevet », du « Mas Joly », et du chemin de Turus et une modification de canalisation chemin des « sources ». Un chiffrage des travaux va être effectué par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain.
- **Assainissement** : une réunion est programmée le 21 janvier 2020 en présence d'un membre de la chambre d'agriculture pour évoquer l'entretien et le curage de la lagune.
- **Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain** : M. Pascal Pain fait part à l'assemblée du rapport d'activité de la C.C.P.A. et de développement durable 2018.